

n'ont pu rien y apprendre, car il n'y avait rien pour eux. Le matériel agricole exposé était sans changement, il y avait en outre quelques meules de fromage; ce n'était pas pour examiner les produits de leur fabrication qu'ils s'étaient déplacés, mais au contraire pour s'instruire sur des procédés et des perfectionnements nouveaux. Ils n'en ont pas eu pour leur argent.

Montréal a vu les mêmes souffleurs de verre, les mêmes fabricants de jouets, chaises pour enfants, les mêmes marchands de savon à détacher, etc...

Par contre, on avait multiplié le nombre de divertissements et la durée des spectacles.

Voilà l'exposition de Montréal, l'an dernier. Voilà pourquoi la ville et le gouvernement provincial donnent des subsides depuis quelques années.

L'exposition ne profite qu'aux compagnies de transport et aux actionnaires de la compagnie d'Exposition; et les dividendes que reçoivent ces actionnaires sont en partie perdus pour la circulation.

On a tout mis en œuvre, sur les terrains de l'Exposition, pour s'attaquer au porte-monnaie des visiteurs, mais rien pour leur instruction.

Autrefois, il y avait des conférences sur l'ensilage, et une démonstration pratique enseignait au cultivateur la façon de construire le silo. Maintenant tous les cultivateurs, ou à peu près, ont leur silo et connaissent les ressources qu'il leur fournit en hiver; depuis lors, on s'est imaginé sans doute qu'on n'avait plus rien à leur enseigner et on n'a rien fait en leur faveur. On expose bien des animaux, mais des conférences sur les différentes races, sur les aptitudes de chacune d'elles, sur les soins à donner aux bêtes, il n'en est pas question.

Apportez votre argent, visiteurs c'est tout ce qu'on vous demande. Toute l'attraction consiste dans les spectacles, les courses, et les exercices d'acrobates et de gymnastes; sous ce rapport, l'exposition est un succès, un grand succès.

Le Canadien, en général, aime les sports et ne regarde pas de trop près à la dépense. Sollicité, tenté par tout le bruit fait autour de ces divertissements, il y va. Il y va d'autant plus volontiers qu'il veut procurer à sa femme un peu de distraction et à ses enfants beaucoup de plaisir. Les jours d'automne sont beaux, on ne pense pas encore à l'hiver et à ses jours de chômage forcé et on ne calcule pas que les

quelques piastres laissées sur le terrain de l'exposition feront défaut du foyer dans quelques mois. C'est tout le bénéfice que tire l'ouvrier à une visite à nos expositions de Montréal.

Si Québec réclame les mêmes avantages nous sommes bien certain que Montréal en a assez pour l'instant et que, malgré les promesses alléchantes d'une Grande Exposition Internationale, le public reste assez froid.

Comme on ne voit aucuns préparatifs, aucun mouvement et que l'ouverture est annoncée pour le mois de mai, il se demande si on ne va pas lui donner une réédition des expositions précédentes dont le nom seul aura changé.

Ces genres d'expositions sont d'habitude annoncées et préparées longtemps, plusieurs années d'avance; industriels, producteurs s'y préparent; le génie de l'invention se donne libre carrière, et ainsi les expositions offrent aux yeux des visiteurs des créations nouvelles que le public observe, compare et étudie.

Une exposition doit être une leçon de choses; si elle n'a aucun enseignement à offrir à ses visiteurs, elle n'a pas d'utilité et par conséquent nous n'en voyons pas la nécessité.

TROMPERIE SUR LA MARCHAN- DISE VENDUE

La semaine dernière, nous avons publié, dans nos colonnes, le jugement rendu dans une cause de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Nous nous voyons obligé de revenir sur cette question.

Nous avons entre les mains la lettre d'un fabricant qui se plaint de voir des marchandises qui ne sont pas de sa fabrication dans des emballages qui, autrefois, couvraient ses propres articles.

Nos lecteurs qui ont lu attentivement le jugement précédemment rappelé, savent qu'il est interdit par la loi, sous les peines les plus sévères, — puisque l'emprisonnement peut en être la conséquence — de vendre une marchandise sous le couvert ou l'étiquette d'une autre marchandise.

Les flacons, boîtes, caisses et tous autres emballages ou contenants ne doivent renfermer que des articles, marchandises ou objets de la marque des dits emballages ou contenants.

Ainsi, tenir dans une boîte de la marque K, des biscuits de la marque Z, quand K et Z sont tous deux

fabricants de biscuits et ont chacun leur marque distincte, peut exposer le marchand à des poursuites.

Ce que nous disons des biscuits, s'applique aussi bien aux bonbons, aux gommés à mâcher, aux réglisses etc., ainsi qu'aux liquides, comme on l'a vu dans le jugement cité.

Ceux qui vendent ainsi des articles d'une marque, sous le couvert d'une autre marque, donnent toujours des articles inférieurs pour les articles supérieurs qui leur sont demandés et font de cette façon des bénéfices illicites au point de vue de la loi et à celui de leur conscience. Ils font tort aux propriétaires de bonnes marques qu'ils discréditent et ils se font tort à eux-mêmes.

On ne trompe pas longtemps impunément sa clientèle; l'acheteur habitué à une marque est vite désabusé, il reconnaît assez facilement la fraude dont on a usé envers lui et il ne retourne plus chez celui qui a abusé de sa confiance. Les marchands savent cependant combien certains clients sont méfiants et avec quelle facilité ils leur imputent à crime certaines erreurs involontaires; qu'ils se tiennent donc sur leurs gardes en mettant dans la légalité et dans l'honnêteté commerciale, leur réputation n'en souffrira pas et ils jouiront d'une considération méritée, gage du succès en affaires.

LE LAIT ET LE BICHROMATE DE POTASSE

Un journal quotidien de langue anglaise annonçait dernièrement, que certains laitiers ne craignaient pas d'employer pour la conservation de leur lait, le bichromate de potasse.

Quant à nous, nous nous refusons à croire, jusqu'à preuve évidente, qu'il y ait des laitiers assez simples ou disons le mot, assez criminels pour mettre en danger la vie de leurs clients en employant un poison aussi violent que le bichromate de potasse. Déjà nous savions que des laitiers se servaient de diverses substances telles que le soda, le salpêtre, le bicarbonate de soude, mais c'est la première fois que nous entendons parler du bichromate de potasse pour cet usage.

Bien que les produits que nous avons cités, soient assez inoffensifs, ils n'en sont pas moins nuisibles employés à certaines doses.

Aux Etats-Unis, on se sert beaucoup maintenant d'un produit, la Préservaline, spécialement préparée pour la conservation du lait et qu'on